

Bulletin communal n° 99

L'été 2026 a été rude. La canicule a commencé vers le 20 mai. Les fortes chaleurs n'ont pratiquement pas cessé pendant juin, juillet, août et même septembre. À cet excès de chaleur s'est ajouté un remarquable déficit de pluies. Même les habituels orages de la fin août ont été absents. Les jardins sont desséchés, plusieurs sources sont tarées en cette fin de septembre. Le couvert forestier souffre à beaucoup d'endroits et les châtaignes sont bien petites. Le risque d'incendie de forêt a été présent durant toute cette période. Il est encore présent. C'est l'occasion de rappeler l'importance du débroussaillage autour des bâtiments. Les obligations de débroussaillage concernent tous les propriétaires, y compris la commune pour ses biens (article OLD).

Une importante et onéreuse contrainte pour la commune est l'entretien de la voirie lui appartenant, c'est-à-dire routes et chemins communaux. Une part importante de son budget y sera consacré au cours de la mandature. Des travaux déjà décidés et d'autres imprévus ont été réalisés (article Actualités voirie).

Les Conseils municipaux

Les comptes-rendus complets des Conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site Internet de la commune. Le bulletin communal en rapporte uniquement les points essentiels.

Conseil municipal du 16 juillet 2026

1. Établissement d'un régime d'astreinte pour l'employé du service technique municipal.
2. Validation de la fiche de poste de l'employé municipal au service technique.
3. Désignation du correspondant défense. Béranger Rémy se porte volontaire. Délibération adoptée à l'unanimité.
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport est un document généré automatiquement par l'Agence de l'eau à partir d'informations insérées sur son site par la mairie. Il contient des inexactitudes. Report adopté à l'unanimité.
5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Ce rapport est également généré par l'Agence de l'eau sur la base de renseignements fournis par la commune. Il ne signale aucune anomalie. L. Villaret signale que l'assainissement communal présente des dysfonctionnements notoires et que sa situation administrative n'est pas claire, la précédente équipe ayant lancé la procédure du terrain sur lequel se trouvent la cuve et l'épandage mais cette procédure doit être terminée. Au vu de ces éléments, P. Gazin propose de reporter l'adoption du rapport. Report adopté à l'unanimité.

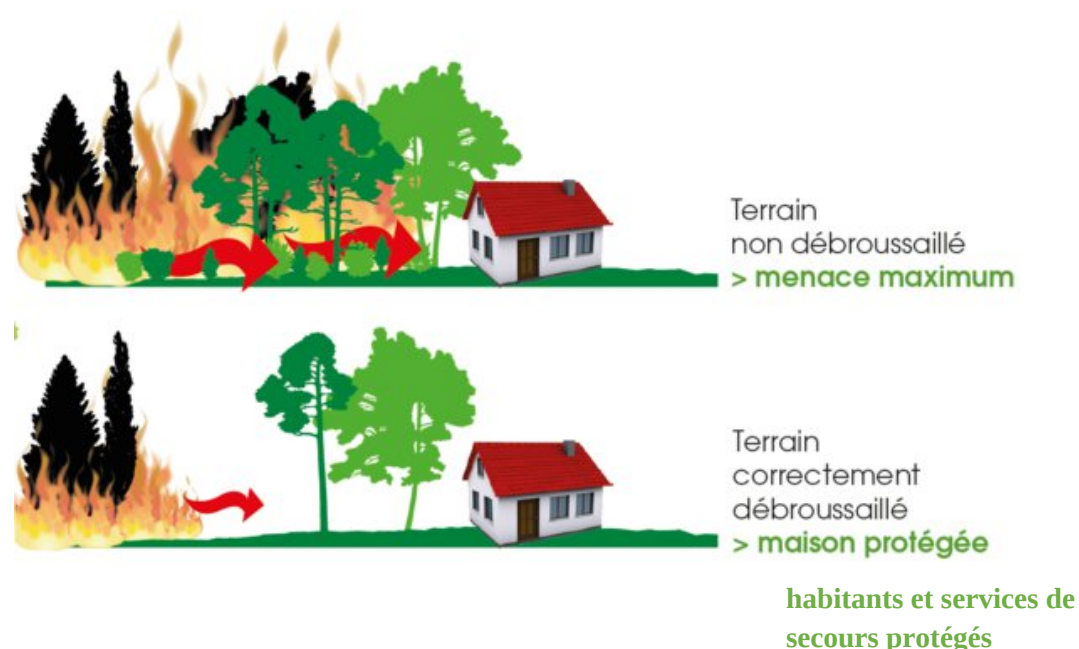
Le compte rendu du Conseil municipal du 16 septembre 2026 sera présenté dans le prochain bulletin.

OLD : Obligations légales de débroussaillage, tous concernés

Le risque d'incendie de forêt n'a jamais été aussi élevé qu'aujourd'hui à Saint-Roman-de-Codières et dans les Cévennes en général. Une conjonction de facteurs défavorables porte cette menace à son maximum. Des canicules à répétition qui assèchent fortement la végétation, cumulées à des vents fréquents qui accélèrent la propagation des flammes en cas d'incendie. Nos paysages présentent des reliefs escarpés qui rendent certains secteurs inaccessibles aux moyens terrestres des sapeurs-pompiers. L'embroussaillage accru des paysages lié à la déprise pastorale aggrave considérablement le risque d'incendie de forêt.

Face à ce constat, nous ne pouvons pas agir sur la météo ou la géographie. En revanche, nous avons un moyen d'action concret : la prévention. La lutte contre les feux de forêt relève à la fois de la responsabilité des collectivités et des

particuliers. C'est dans ce cadre individuel que s'inscrivent les Obligations légales de débroussaillage (OLD). Celles-ci sont encadrées par le dernier Arrêté préfectoral de 2025 n°30-2025-03-28-00005, disponible sur le site de la préfecture du Gard.



Que sont les OLD ?

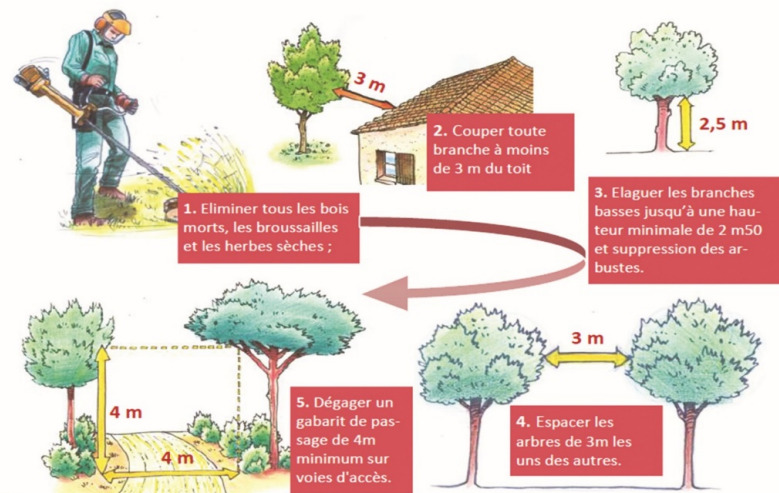
Les OLD consistent à réduire la masse de matière végétale combustible (herbes hautes, buissons, branches basses) autour des habitations et des infrastructures situées à proximité des massifs forestiers. Les objectifs sont de diminuer l'intensité des incendies, freiner leur propagation, protéger les habitations et sécuriser l'accès du terrain pour les secours.

Qui doit faire quoi ? La responsabilité du débroussaillage incombe au propriétaire du bien (construction, chantier, équipement) situé à moins de 200 mètres d'un espace boisé. C'est à dire l'ensemble de la commune de Saint-Roman qui présente une couverture forestière quasi continue.

Les OLD sont à réaliser dans un rayon de 50 mètres autour des constructions en entreprenant les actions suivantes :

- Coupe des herbes hautes et débroussaillage de la strate buissonnante.
- Élagage des branches basses des arbres.
- Mise à distance des houppiers pour éviter la continuité du feu.
- Élimination des rémanents : évacuation en déchetterie ou broyage sur place. Le brûlage à l'air libre est strictement encadré et généralement interdit en période chaude ; dans tous les cas, informer les pompiers par le 18 avant de faire un feu, installer un apport d'eau à proximité immédiate, se méfier du vent et des herbes sèches au sol.
- Nettoyage des feuilles sur les toits, gouttières et au sol à 10 m des maisons.

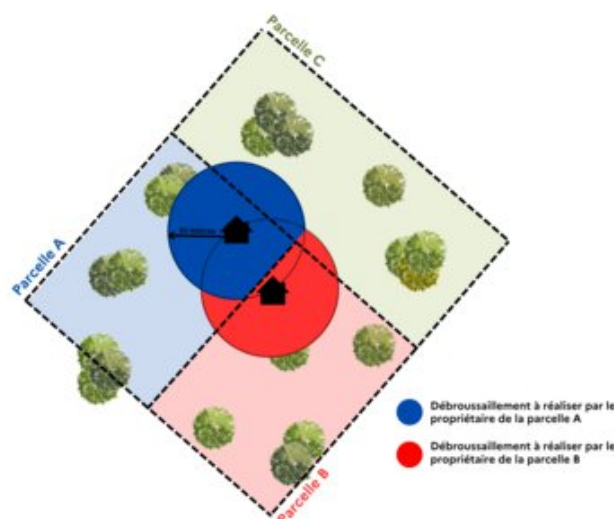
Comment débroussailler ?



Il existe des dérogations à ces règles (massifs floraux, arbres remarquables, fortes pentes.... (Voir l'arrêté préfectoral pour les détails).

Il est préconisé d'effectuer ces travaux hors période à risque et préférentiellement en évitant la saison printanière afin de préserver la biodiversité et en période estivale dans le respect de l'information quotidienne de risque incendie de forêts (Voir site de la préfecture mis à jour quotidiennement).

En cas d'empiétement chez un voisin, vous devez l'informer par écrit et lui demander l'accès à son terrain. S'il refuse, la charge des travaux sur sa parcelle lui est transférée. Dans tous les cas, l'équipe municipale peut vous accompagner pour vérifier les délimitations sur carte (cartographie des 50 mètres superposés au parcellaire cadastrale) et faciliter les échanges entre voisins le cas échéant.



Concernant les voies d'accès : Un gabarit de circulation de 4 m de haut sur 4 m de large doit être libre de toute végétation pour toutes les routes et chemins (passage des véhicules de lutte contre l'incendie). À titre d'information, pour les routes communales, s'ajoute une bande de 2 m de part et d'autre de ce gabarit et 5 m pour les routes départementales.

Quels moyens pour les réaliser ?

Les travaux peuvent être effectués par vous-mêmes ou réalisés par une entreprise spécialisée en espaces verts/élagage. Il n'existe pas de subvention pour supporter le coût de ces travaux. Néanmoins, la commune souhaite pouvoir accompagner techniquement les propriétaires : cartographie des 50 m, remise en service du broyage des rémanents ou service annexe proposé, voire mutualisation d'outils à proposer, facilitation de chantiers collectifs entre voisins et médiation en cas de conflit de voisinage.

Les OLD sont une grosse responsabilité des propriétaires. Celles-ci peuvent être étalées dans le temps afin de faciliter leur réalisation et mieux supporter cette charge.

Quelles sanctions en cas de non-respect ?

La mairie a la responsabilité des contrôles avec le soutien technique de la DDTM et de l'ONF conformément au Code forestier et au Code de l'environnement.

Si le propriétaire ne procède pas aux travaux relatifs aux OLD, après mise en demeure, il peut également être puni des amendes prévues par le Code forestier par mètre carré non débroussaillé.

Aussi, en cas d'incendie, si l'habitation n'a pas été débroussaillée, l'assureur peut appliquer une franchise supplémentaire, voire refuser l'indemnisation de certains dégâts.

Comment agir au-delà des obligations ?

D'autres actions individuelles peuvent être menées de façon préventive :

- Stocker les réserves de bois de chauffage à plus de dix mètres des habitations.
- Avoir un point d'eau fonctionnel et accessible à proximité de la maison.
- Stocker de l'eau dans des bassins utilisables par les pompiers.
- Acquérir un extincteur.
- Être le plus vigilant possible avec le feu : ne pas fumer en forêt, pas de barbecue en période à risque, pas de travaux avec des engins thermiques ou faisant des étincelles en période de sécheresse, respecter les recommandations de vigilance Feux de forêts de la préfecture.
- Faire de la prévention dans son entourage.

Un groupe de travail a été mis en place dans le cadre de la Commission consultative citoyenne Nature et environnement. Ce groupe réfléchit à la mise en place d'actions concrètes dans le cadre du fonctionnement proposé par ces CCC. Par ailleurs, l'équipe municipale agit dans le cadre de son mandat et en interaction avec les structures concernées par la problématique (SIVOM, ONF, Conseil Départemental, SDIS...). Enfin, en plus des informations présentées dans cet article, le site internet de la mairie regroupe des informations plus détaillées, sur la page « Vie pratique ».

Bérenger Rémy, Pierre Gazin et Stéphane Bonjour
Groupe de travail Prévention du risque incendie au sein de la CCC Nature et Environnement

Actualités voirie

Les routes et les ouvrages nous permettant de nous déplacer sur Saint Roman sont dans un mauvais état général. Entre les contraintes de la nature (fortes pluies, sécheresse, végétation, sangliers...), des humains (limitation de tonnage pas toujours respectée...) et du temps (réseau vieillissant), les dégâts sont importants et multiples.

Une voirie communale s'entretient selon certaines périodicités, définies par les règles de l'art. Mais les frais d'entretien apparaissent souvent conséquents pour le budget d'une petite commune, et l'on est tenté de s'en tenir au « pétassage ». Cela n'est pas une position tenable sur le long terme. Le défaut d'entretien multiplie les coûts des interventions qui devront bien finir par avoir lieu un jour. Sans oublier les risques d'accidents dont les conséquences peuvent être dramatiques. Nous sommes bien conscients que le gestionnaire de la voirie est civilement et pénalement responsable de la sécurité d'usage de celle-ci.

La nouvelle équipe municipale se retrouve ainsi face à une situation complexe. Et voilà que dès le début du mandat démarre un chantier important : la réhabilitation du pont de Malignos. Cet héritage va consommer une grande partie du budget de la première année, cependant moins que ce qui avait été initialement prévu.

Après avoir rencontré les services départementaux de l'Unité territoriale du Vigan, un état des lieux de l'ensemble de la voirie est en cours afin de prioriser les interventions. Tous les habitants sont invités à y participer, aussi bien par des simples signalements en mairie, ou en intégrant la Commission citoyenne consultative Routes & Chemins, qui s'est déjà réunie trois fois. D'ores et déjà, deux interventions ont été menées en urgence :

- Effondrement sur le chemin d'accès au hameau de l'Euzière : dû à une problématique de ruissellement d'eau de pluie modifiée par les activités en amont, un gouffre de près d'un mètre de diamètre pour environ 5 mètres de profondeur s'est formé au centre du chemin. Ce chantier a nécessité deux jours de travail à notre agent municipal Sam Murat, aidé par une embauche supplémentaire et la location de matériel adapté. Une maçonnerie en pierre sèche a été réalisée à l'exutoire de cette cavité qui a été bouchée à l'aide de pierres et de gravats issus du curage des routes. Une concertation doit avoir lieu avec les habitants du hameau pour intervenir sur cette problématique de ruissellement qui continuera à dégrader ce chemin si rien n'est fait.



- Affouillement des piles du pont de Peyredier : l'absence d'entretien et les effets combinés des fortes pluies avaient provoqué des affouillements allant jusqu'à 80 cm de profondeur, menaçant de déstabiliser les piles, l'une d'entre elles se retrouvant en partie suspendue dans le vide. Quatre entreprises ont été sollicitées pour proposer des solutions d'urgence, et un technicien rivière est venu donner son avis. Après délibération au Conseil municipal du 16 septembre, l'un des 4 devis a été retenu et l'entreprise est intervenue la semaine suivante. Le pont est maintenant sécurisé. Une phase

supplémentaire est à prévoir : l'état du tablier est inquiétant car le béton se délite et de nombreuses ferrailles rouillées sont apparentes.

Bien sûr Sam poursuit fréquemment le curage des routes. À noter un glissement de terrain déblayé sur le chemin des Combes à la fin du printemps, et la livraison d'enrobé bitumineux mi-septembre pour reboucher une partie des trous.

Robin Jalic

Recensement de la population : chaque habitant compte !

À partir du 21 janvier 2027, la commune de Saint-Roman-de-Codières réalisera le recensement de sa population. Vos réponses d'aujourd'hui construisent la vie locale de demain. Pourquoi votre réponse est-elle essentielle pour notre village ? Pour une petite commune comme la nôtre (166 habitants permanents au dernier recensement), chaque déclaration compte directement pour l'avenir et le budget du village :

- Plus d'habitants recensés = plus de moyens pour la commune. La dotation financière accordée par l'État à la commune (DGF : Dotation Globale de Fonctionnement) dépend directement du nombre officiel d'habitants.
- Résidences secondaires et population « DGF » : dans un village comme le nôtre comportant de nombreuses résidences secondaires, l'État prend en compte une « population DGF » élargie. Chaque résidence secondaire déclarée au recensement permet d'ajouter une majoration forfaitaire d'habitants au calcul officiel, augmentant ainsi le financement reçu par la commune.
- Financer nos équipements et nos travaux : ces ressources financières permettent d'entretenir la voirie, mener les travaux indispensables sur nos bâtiments et préserver le patrimoine communal.

Comment ça se passe ? Un agent recenseur muni d'une carte officielle se présentera à votre domicile pour vous remettre vos identifiants. Vous pourrez ensuite répondre très facilement en ligne ou *via* un formulaire papier. Nous vous donnerons tous les détails pratiques d'ici là.

Rappel important : recensement et impôts sont 100 % distincts ! Le recensement n'a aucun lien avec les impôts, la fiscalité, la taxe foncière ou l'urbanisme :

- Les données collectées servent uniquement à établir des statistiques démographiques anonymes.
- Aucune information n'est transmise aux services fiscaux ni au cadastre.
- Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel strict. Vos réponses sont entièrement confidentielles et protégées par la loi.

Merci d'avance pour votre accueil et votre participation indispensable à la vie et à l'avenir de notre commune.

Johan Pascal

Vers le retour d'un troupeau à Saint-Roman !

Le pastoralisme est inscrit au cœur de l'identité de Saint-Roman-de-Codières. Reconnue officiellement par l'UNESCO depuis 2011 à l'échelle du massif des Cévennes, cette activité ancestrale répond aux grands enjeux de notre commune : entretien des paysages, dynamisme économique, préservation de la biodiversité et protection contre les incendies.

Aujourd'hui, notre commune compte encore deux troupeaux ovins-caprins sédentaires, un élevage équestre, ainsi que deux troupeaux ovins hivernants sur les marges et des passages ponctuels sur nos drailles lors des transhumances. Pourtant, cette tradition fragile est en déclin. Le départ en 2022 du troupeau mené par Bernard Passet, non remplacé depuis, a laissé un vide sur la commune.

Une mobilisation collective depuis 2024

Face à ce constat, la municipalité refuse la fatalité. Initié par la précédente mandature, ce travail a débuté depuis plusieurs années avec les acteurs clés du territoire : la Chambre d'agriculture du Gard, la SAFER, les services Natura 2000 et aménagement du territoire de la Communauté de communes, l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes et le Parc national des Cévennes. Un groupe de travail dédié se réunit régulièrement depuis 2024 pour concrétiser la réinstallation d'un troupeau.

Des études concrètes pour une installation pérenne

Le contexte local a évolué depuis 2022 et les questions relatives aux nombreuses problématiques identifiées sont nombreuses. C'est pourquoi nous avons missionné depuis juin 2026 la Chambre d'agriculture et la SAFER pour réaliser les études préalables indispensables à l'arrivée d'un nouveau berger ou d'une nouvelle bergère. Ce travail programmé sur 18 mois comprend :

- un diagnostic pastoral et foncier complet avec rencontres des éleveurs en place et questionnement des propriétaires concernés ;
- la rédaction du cahier des charges pour la construction d'une bergerie adaptée ;
- le lancement d'un appel à candidature pour choisir notre futur.e éleveur.euse.

Ces études sont financées à 64 % par les fonds européens LEADER et à 16 % par le Parc National des Cévennes. Le reste à charge pour la commune est entièrement couvert par la dotation « Aménités rurales » dédiée à la biodiversité.

Implication des Saint-romanois.es

Dans le cadre de l'étude foncière menée par la SAFER, certains propriétaires de la commune vont prochainement recevoir un questionnaire par courrier. Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous réserverez à cette démarche, essentielle pour cartographier les futures zones de pâturage.

Une réunion publique d'information sera programmée prochainement pour vous présenter l'avancée du dossier et échanger ensemble. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des prochaines étapes !

Bérenger RÉMY, conseiller municipal référent sur le projet

La Commission consultative citoyenne Eau



L'avenir de notre ressource : après les pluies, les champignons... et si c'était aussi le moment de préparer l'avenir de notre eau ?

Les pluies cévenoles, parfois généreuses, parfois impressionnantes, sont aussi une richesse pour notre territoire. Elles rechargent les sols, nourrissent les arbres et remplissent nos rivières. Et si nous apprenions, collectivement, à mieux profiter de cette ressource pour alimenter nos réserves, nos bassins et préparer les périodes plus sèches ? C'est tout l'esprit de la Commission Eau : connaître notre territoire, anticiper les évolutions climatiques et construire ensemble des solutions concrètes, adaptées à nos vallées et à leurs habitants.

Du dialogue à l'action : les actes 3 et 4

Les troisième et quatrième actes de la Commission Eau ont permis de prolonger et d'enrichir les échanges des deux premières rencontres. Une belle dynamique collective se dessine, avec le lancement d'un premier projet pilote porté par les habitants de la vallée du Savel.

La connaissance du territoire par celles et ceux qui y vivent constitue un véritable atout. Sources, chemins, reliefs, écoulements, usages : cette mémoire locale est précieuse. En associant les habitants aux compétences techniques, nous pouvons imaginer des solutions adaptées, tout en limitant le recours à des études coûteuses et parfois éloignées des réalités du terrain.

Dans la vallée du Savel, un projet pilote prend forme

L'objectif est d'étudier la possibilité d'alimenter en eau brute les habitants qui en ont besoin. Des mesures de débit en cours aux points de collecte permettront de mieux connaître la ressource disponible et ses variations au fil des saisons. Des essais de gravitation sont également en cours pour étudier les possibilités d'acheminement de l'eau.

Pourquoi de l'eau brute ? Parce que ce projet repose sur une approche simple et responsable : l'eau distribuée ne sera pas déclarée potable. Chaque bénéficiaire restera responsable, selon ses besoins et ses usages. Ce projet pilote, annoncé dans le précédent Bulletin communal, marque une nouvelle étape : passer des idées aux premières réalisations, avec les habitants et pour les habitants.

Trois maisons, trois interventions, une même leçon

Dans la continuité de cette démarche, des bénévoles de Saint-Roman sont allés à la rencontre d'habitants qui avaient signalé des difficultés d'approvisionnement en eau dans leur habitation. Trois interventions ont ainsi été réalisées. Dans les trois cas, les premières constatations ont mis en évidence un besoin d'entretien des sources et des bassins. Les difficultés d'approvisionnement semblaient principalement liées à un manque d'entretien des installations, et pas uniquement à une diminution du débit naturel des sources. Une leçon encourageante : avant de chercher toujours plus d'eau, commençons par mieux connaître, entretenir et préserver celle dont nous disposons déjà !

La Commission Eau poursuit également ses réflexions sur le stockage de l'eau, notamment pour prévenir les risques d'incendie et faciliter l'intervention des pompiers. Identifier les emplacements adaptés, étudier les possibilités de réserves et mieux connaître les ressources disponibles sont autant de pistes pour renforcer la sécurité de nos vallées face aux épisodes de sécheresse et aux risques croissants d'incendie.



Connaître, anticiper, construire

Trois mots qui résument notre démarche. L'eau est un bien commun. Sa préservation est l'affaire de tous. Habitants permanents, résidents saisonniers, élus et bénévoles, chacun peut apporter sa connaissance, ses idées et son énergie. La Commission Eau avance pas à pas, avec enthousiasme et détermination, pour faire de nos contraintes d'aujourd'hui les solutions collectives de demain. Si vous désirez nous rencontrer, c'est facile !

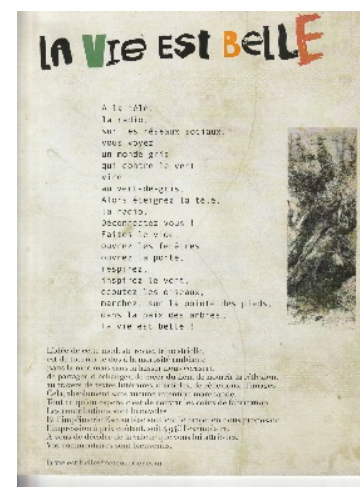
Commission consultative citoyenne Eau

Les propos des habitants

Une nouvelle publication

Le premier numéro de cette nouvelle revue est paru début septembre. L'idée de cette modeste revue, trimestrielle, est de tourner le dos à la morosité ambiante (sans la nier, mais sans la laisser nous écraser), de partager, d'échanger, de (re)créer du lien, de nourrir la réflexion, au travers de textes littéraires, d'articles, de réflexions, d'images... Cela, surtout, sans aucune intention marchande. Tout ce qu'on espère, c'est de couvrir le coût de fabrication (les contributions, elles, sont bénévoles).

Ce premier numéro de 24 pages a été réalisé grâce aux collaborations de Annie Murat, Philippe Deltour, Pierre Gazin, Laurence Medori, Geneviève Michon, Béranger Rémy, Sylvie de Haynin. L'imprimerie Escourbiac l'a imprimé à prix coûtant. Le magazine est proposé à prix libre dans quelques endroits "amis" de Ganges, Sumène, Saint Hippolyte du Fort, Le Vigan. S'il rencontre suffisamment d'intérêt, un second numéro verra le jour vers fin décembre (il est déjà en préparation).



Un outil préhistorique en pierre taillée trouvé sur le Serre du Cambon

Il y a quelques années, j'ai ramassé une pierre un peu particulière sur le Serre du Cambon, au bord du chemin DFCI G12, celui qui part du col de la Pierre plantée vers Sumène. C'était un morceau de quartz d'environ 20 cm de long, 8 cm de large et 3 cm d'épaisseur, un peu en forme de feuille de châtaignier. Ce qui était intrigant c'est que ce caillou blanc était seul de sa nature au milieu d'un éboulis de schiste sombre au bord du chemin. Je l'ai montré à quelques personnes autour de moi, mais il était difficile de conclure si c'était un caprice de la nature ou un objet taillé volontairement. Ensuite, je l'avais un peu oublié, mais récemment, j'ai eu l'occasion de le montrer au conservateur régional du patrimoine, et archéologue, M. Denis Guilbeau. Après étude et consultation de ses collègues spécialistes, M. Guilbeau a conclu qu'il s'agissait très vraisemblablement d'un outil en pierre taillée



par une main humaine (1). Il l'a rapproché du biface acheuléen trouvé en 1950 sur la Fage par M. Hébrard (2). La datation de cet outil en quartz reste difficile à établir, en l'absence d'autres vestiges associés. Il pourrait s'agir d'un biface datant du paléolithique (type coup-de-poing de l'âge de pierre primitif) ou alors d'un pic de périodes plus récentes (fin de la préhistoire, âge des métaux), en lien avec l'exploitation minière très ancienne à Saint Roman. Quoiqu'il en soit, cet objet témoigne de la richesse du passé de notre territoire. Il est aujourd'hui conservé aux archives du service régional d'archéologie à Nîmes.

Xavier Rouau

1. Guilbeau D. 2026. Saint Roman de Codières (Gard), La Fajolle : découverte fortuite d'un élément lithique taillé. Service régional d'archéologie de la région Occitanie, Montpellier.

2. Lorblanchet M. 1967. Géographie préhistorique, protohistorique et gallo-romaine des Cévennes méridionales et de leurs abords. DESS Université de Montpellier.

Les festivités et événements de l'été

Chaque lundi soir jusqu'au 24 août, les ginguettes se sont tenues de 19 heures à 23 heures à la Bergerie du Col/Espace Gérard Étancelin, organisées par une association de Saint-Roman et soutenues par la mairie avec à chaque fois un groupe musical, parfois deux.

Le 25 juillet, les Romances ont organisé la traditionnelle fête votive, occasion de retrouvailles entre Saint-Roman et les villages des alentours.

Le 17 août à 21h, projection au théâtre de verdure du film documentaire « Gardiens des oiseaux » en présence de la réalisatrice Muriel Barra et de Piers Faccini, compositeur de la musique originale. Un voyage au « Pays des Oiseaux » en Colombie inspirant pour toute une génération en quête d'un avenir durable et respectueux du vivant.

Association Exhale - Les Romanesques : merci et à bientôt !

Les 22 et 23 août, Saint-Roman a une nouvelle fois vibré au rythme des Romanesques ! Pour cette 11^{ème} édition, le soleil était au rendez-vous, les températures enfin clémentes, et surtout, l'ambiance était chaleureuse, familiale et joyeuse.

Près de 1 600 spectateurs ont franchi les portes du festival au cours du week-end, une fréquentation comparable à celle de l'édition précédente. Une belle récompense pour toute l'équipe d'Exhale et pour les artistes accueillis, avec une programmation riche et variée, comprenant notamment deux créations.

Mais Les Romanesques, ce sont aussi et surtout des rencontres et une aventure collective. Et dans cette aventure, la participation des habitants de Saint-Roman-de-Codières est primordiale pour nous. Cette année encore, vous avez été nombreux, près de 90 personnes à nous rejoindre pour la soirée festive à laquelle nous vous invitons ! Et enfin cette édition a reposé sur une magnifique équipe de 77 bénévoles, dont près de la moitié était des habitants de Saint-Roman : une trentaine d'entre eux très investis dans la préparation et le déroulement du festival.



Notez d'ores et déjà dans vos agendas les dates de la prochaine édition : samedi 21 et dimanche 22 août 2027.

L'association Exhale outre le rendez-vous phare des Romanesques, organise pour la sixième année, une saison culturelle à Saint Roman. Cette année nous poursuivons notre belle collaboration avec le théâtre de L'Albarède, après l'ouverture de saison, nous accueillerons en mai leur spectacle de clôture, « Larzac ! ».

D'autres rendez-vous sont actuellement en préparation. Autant d'occasions de poursuivre les rencontres entre les artistes, les habitants et les différents publics du territoire, et de faire vivre la culture toute l'année à Saint-Roman-de-Codières.

Chantal Le Gall et Sébastienne Clavel

Éclipse partielle de soleil le 12 août 2026

Éclipse partielle, il aurait fallu être plus au sud et plus à l'ouest pour l'observer complètement. Qu'importe, les habitants de Saint-Roman avaient été invités à l'observer depuis le terrain situé devant l'église et à partager quelques nourritures et boissons apportées par chacun. Ils furent nombreux ainsi que des visiteurs qui avaient repéré cet endroit. Ce fut un beau moment.



Soirées Sound system à Saint-Roman

Après une nuit du Cévennes Dub Club prévue du 10 au 11 octobre à la Bergerie du Col, les prochaines dates seront les 12 décembre, 6 février, 3 avril et 5 juin.



Retour d'expérience : piégeage du frelon

Depuis notre arrivée au Soulié en 2021, nous avons constaté une présence importante de frelons asiatiques dans notre secteur. Au cours des premières années, j'ai essayé différents types de pièges présentés comme sélectifs, mais sans résultat réellement satisfaisant. En plus des frelons asiatiques, plusieurs autres insectes se retrouvaient piégés, notamment des frelons européens, des guêpes, des mouches et même de petits papillons de nuit.

Ce printemps, j'ai découvert, sur un site géré par des apiculteurs, un modèle de piège qui semblait offrir une meilleure sélectivité. Il s'agit d'un piège à frelons à visser sur un pot en verre de diamètre 82 mm. Sa sélectivité repose notamment sur la dimension des trous et sur le diamètre de l'ouverture du cône. Il est également équipé d'une visière qui le protège des intempéries. Le fabricant recommande, pour le piégeage de printemps, un appât composé de 1/3 de sirop de fruits rouges, 1/3 de bière, 1/3 de vin blanc.

Il est également recommandé de déposer des morceaux d'éponge imbibés de cet appât au fond du pot, afin d'éviter que les insectes ne se noient dans le liquide. Le piège doit être placé horizontalement, à l'abri de l'eau, et de préférence en plein soleil afin que l'appât chauffe et diffuse davantage d'odeurs. La période de piégeage de printemps recommandée est de

mi-mars à mi-mai, période particulièrement intéressante puisqu’elle correspond à la présence des fondatrices, même si leur nombre reste relativement faible.

Je viens de vider les pièges et d’en examiner le contenu. Le constat est particulièrement intéressant : je n’ai retrouvé que des frelons asiatiques dans les pièges, sans les nombreuses autres espèces que j’avais pu retrouver avec les modèles utilisés précédemment. Par ailleurs, j’ai également constaté cet été une présence qui me semble moins importante de frelons asiatiques autour de chez nous. Bien entendu, cette observation reste une expérience personnelle et ne permet pas, à elle seule, de démontrer l’efficacité du dispositif à l’échelle d’un territoire. Mais elle pourrait constituer une piste intéressante à tester collectivement.

Pourquoi ne pas envisager une action collective ?

Les conséquences de la présence du frelon asiatique sont aujourd’hui bien connues. Les apiculteurs sont particulièrement concernés, notamment en raison de la prédation exercée sur les abeilles et des difficultés que cela peut entraîner pour les colonies. Je me demande donc s’il serait possible d’envisager, à partir du printemps prochain, une campagne de sensibilisation et de piégeage à l’échelle des trois vallées. L’idée pourrait être, dans un premier temps :

- recenser les personnes intéressées pour participer à l’opération ;
- présenter le principe et les recommandations de piégeage ;
- organiser un achat groupé de pièges, afin de bénéficier de tarifs plus intéressants ;
- rechercher éventuellement des modèles moins coûteux, tout en conservant une bonne sélectivité ;
- voir avec la mairie ou les collectivités concernées s’il serait possible d’obtenir une participation financière à l’achat du matériel ;
- enfin, pourquoi pas, recueillir les observations et les résultats des participants afin d’avoir une meilleure idée de l’évolution de la présence du frelon asiatique sur notre territoire.

L’objectif serait surtout de sensibiliser les habitants et de coordonner les efforts, plutôt que de laisser chacun agir isolément. Si suffisamment de personnes sont volontaires, nous pourrions organiser une première réunion avant le printemps afin de définir ensemble les modalités de cette campagne. Qu’en pensez-vous ? Y aurait-il des personnes intéressées pour participer à cette démarche ?

4,90 €
TTC

Remise sur la quantité

Quantité	Remise	Vous économisez
10	5% <i>Soit 4.65 € l'unité</i>	Jusqu'à 2,45 €
25	10% <i>Soit 4.41 € l'unité</i>	Jusqu'à 12,25 €
50	15% <i>Soit 4.16 € l'unité</i>	Jusqu'à 36,75 €
100	20% <i>Soit 3.92 € l'unité</i>	Jusqu'à 98,00 €

<https://www.mat-apiculture.fr/>



Lavinia Domestica

Le 4 octobre 2026, Roland Salery nous a brusquement quittés. L’ensemble de l’équipe municipale s’associe à la vive émotion de tous les habitants de Saint-Roman. Elle transmet ses condoléances à son entourage le plus proche et en particulier à son épouse Odette particulièrement impliquée dans la vie de la commune.

Contacts mairie

1 Le village 30440 Saint Roman de Codières, téléphone 04 67 81 30 50,

mail : mairie@saintromandecodieres.fr

Accueil du public par le secrétariat le mardi de 10 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 15 à 17 heures ainsi que le vendredi de 13 heures 30 à 18 heures.

Permanence des élus les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 15 heures à 18 heures 30.

Contact d'urgence d'un élu en dehors des heures d'ouverture du secrétariat : **06 30 11 43 47**. Ce numéro ne remplace pas les numéros d'urgence des pompiers (**18**), du SAMU (**15**) ou de la gendarmerie (**17**). Il est destiné à informer les élus de tout élément imprévu tel qu'incidents sur la voirie, chutes de pierres, ruptures de lignes électriques ou de fibre, fuite d'eau publique, événement personnel concernant l'équipe municipale, etc.